

Estampage 49 (Fig. 1317)¹.

La deuxième année lin-tö (665), le septième jour du septième mois (23 août 665), le disciple (du Buddha) Tch'en Tcheng-sieou, d'une manière générale pour son père et sa mère et pour ses frères aînés et cadets, a fait ceci avec respect.

Estampage 50 (Fig. 1318)².

La première année k'ien-fong, le huitième jour du quatrième mois (17 mai 666), Nieou Yi-tö, ayant le titre de tchou-chou (secrétaire) de la terrasse de l'Est, a fait avec respect une statue d'Amitâbha. En haut, que ce soit pour le bénéfice de Sa Majesté l'Empereur, de l'héritier présomptif et des princes et que cela s'étende à la ronde sur la multitude des êtres vivants du monde de la Loi, ainsi que sur les hommes et les femmes actuellement en vie. Telle est l'offrande qu'il fait.

Estampage 51 (Fig. 1319)³.

La deuxième année k'ien-fong, le huitième jour du quatrième mois (6 mai 667), le disciple (du Buddha) ○ Tö-tseu a fait avec respect une statue de Ti (-tsang p'ou-sa) (Kṣitigarbha bodhisattva).

Estampage 52 (Fig. 1320)⁴.

La troisième année k'ien-fong (668), le deuxième mois, Mong K'ien-siu, ayant le titre de sous-inspecteur de la région de l'Est dans la sous-préfecture de Li-yang, de l'arrondissement de Yong, a fait avec respect une statue de Mi-t'o (Amitâbha); que cela soit, en haut, pour le bénéfice de Sa Majesté l'Empereur, et que cela atteigne la foule des êtres vivants du monde de la Loi, en sorte que tous aient part à ce bonheur.

Estampage 53 (Fig. 1321)⁵.

La femme pure et croyante Tchang Tsi-○, a fait avec respect une statue de Mi-t'o (Amitâbha) et elle a fait en même temps deux statues de Kouanche-yin (Avalokiteçvara); que ce soit pour le bénéfice de son père défunt, Yang Seng-wei⁶, ainsi que pour son propre bénéfice et aussi pour celui de la

1. Cf. *HYFPL*, III, 9 b; *KKL*, III, 17 b; ces deux ouvrages laissent en blanc le dernier caractère du nom du donateur; *YFTKCTM*, IV, 3 b.

2. Cf. *HYFPL*, III, 10 b; *KKL*, VII, 20 b; *YFTKCTM*, IV, 3 b.

3. Cf. *KKL*, VII, 21 b; *YFTKCTM*, IV, 3 b.

4. Cf. *KKL*, VII, 22 b; *YFTKCTM*, IV, 3 b.

5. Cf. *YFTKCTM*, IV, 1 b, où cette inscription est datée du seizième jour du troisième mois de la dix-neuvième année tcheng-kouan (17 avril 645).

6. Yang Seng-wei est lui-même l'auteur d'une dédicace datée de 644 (Cf. p. 351 et fig. 1294)